

GEMEINSAM FÜR EIN
GUTES LEBEN



**Des personnes de
confiance. De grandes
performances.**

Französisch

IG Metall : **une communauté puissante.**

Plus de 2,2 millions de salariés se sont affiliés à IG Metall. Avec eux, nous nous engageons pour de bonnes conditions de travail, une rémunération juste et équitable, un métier avec des perspectives, la sécurité de l'emploi, la participation aux décisions et la démocratie au sein de l'entreprise. Et ce, parce que le travail est une partie centrale de notre vie.

Pour la fourniture d'un travail de qualité, nous nous appuyons sur la compétence et l'expérience, effectuons des interventions et provoquons des évolutions au sein de l'entreprise et de la société. Avec ses conseillers d'entreprise, des personnes de confiance et des membres actifs, IG Metall a toujours lutté pour une augmentation des revenus, une baisse du temps de travail et plus de congés.

Nous faisons évoluer les normes en vigueur dans toutes les branches. Que ce soit contre l'abus du travail intérimaire et des contrats à la tâche et pour le droit à l'embauche après une formation et la possibilité d'un départ flexible à la retraite : nous donnons des réponses, interpellons les employeurs et les autorités politiques et défendons nos prétentions en bonne et due forme. Nos valeurs sont les suivantes : justice, dignité et respect, nous nous laissons guider par les principes de décision participative et de solidarité.

Cela nous donne la force de nous imposer puisque nous sommes nombreux : ensemble pour une bonne qualité de vie.

Wir. **Die IG Metall.**

Nous réunissons plus de 2,2 millions d'actifs dans les secteurs métallurgie et électronique, fer et acier, textile et habillement, bois et plastique, branche de l'artisanat et des services et technologie de l'information et de la communication. Puisqu'il existe de nombreuses bonnes raisons d'être membre d'IG Metall.

Des conditions de travail justes

Nos conventions collectives, telle est notre plus grande force. Y sont réglementés les principes de base tels que le niveau du revenu, le temps de travail hebdomadaire, le droit aux vacances et le montant de la prime de vacances, les différents suppléments, le droit à l'embauche pour les apprentis, le droit à la formation continue et au perfectionnement professionnel ou encore la protection de la santé et la sécurité au travail. Les conventions collectives donnent aussi des droits comme celui du temps partiel de formation, le droit pour les actifs les plus âgés de prendre un départ flexible à la retraite.

Nos conventions collectives s'appliquent à toutes les entreprises de notre secteur d'organisation et établissent des normes pour des branches entières.

➤ www.igmetall.de/tarife



Améliorations grâce à la convention

	Grâce à la convention	Selon la loi
Temps de travail par semaine	principalement entre 35 et 38 heures*	48 heures
Semaine de travail	du lundi au vendredi	du lundi au samedi
Congés	30 jours (6 semaines)	24 jours (4 semaines)
Prime de vacances	50 % par jour de congé Au total environ 70 % d'un salaire mensuel	inexistante
Prime de Noël	40 à 100 %, selon la branche et le secteur tarifaire, sont également définis des montants fixes.	inexistante
Suppléments pour travail en équipe	prévus pour les équipes du soir ou de la nuit et pour le travail le dimanche et les jours fériés	inexistants
Suppléments pour heures supplémentaires	25 à 50 %	inexistants
Absence rémunérée (motifs personnels)	réglementée	inexistante
Prévoyance vieillesse	réglementée	inexistante
Protection contre le licenciement pour les plus âgés	réglementée	inexistante
Perfectionnement professionnel	réglementé	inexistant
Droit à l'embauche	réglementé	inexistant
Suppléments pour travailleurs intérimaires	réglementés	inexistants
Augmentation des salaires	est négociée régulièrement, la plupart du temps une fois par an	inexistante

* selon la branche et le secteur tarifaire : parfois jusqu'à 39 heures



Compétent **sur la question du travail.**

Nous sommes puissants sur le lieu de travail. IG Metall est aux côtés de ses 135 000 conseillers d'entreprise, personnes de confiance, représentants de la jeunesse et des apprentis et représentants des personnes handicapées dans plus de 150 bureaux. Des prétentions font l'objet de discussions, des stratégies sont à développer et des actions d'entreprises à soutenir.

En votre qualité de membre, IG Metall est donc pour vous le premier interlocuteur sur votre lieu de travail. Nos experts répondent à toutes vos questions concernant le monde du travail : classement dans la bonne catégorie d'affectation, vérification de contrats de travail ou de diplômes, aide en lien avec un licenciement ou vérification de notifications de retraite. Nous mettons notre compétence à votre service, vous conseillons, vous représentons dans les processus extrajudiciaires mais aussi bien entendu devant les tribunaux si nécessaire.

Un programme chargé : **les prestations inscrites dans nos statuts.**

Nos prestations sont ancrées dans les statuts d'IG Metall et tous les membres peuvent en bénéficier. Contribution en échange : 1 % du revenu brut. Un investissement qui vaut la peine.

1

Protection juridique. §27 des statuts d'IG Metall

Il est parfois impossible d'éviter les confrontations avec l'employeur ou un prestataire social – par exemple après un accident du travail, après l'annonce d'un licenciement ou un accord, à la suite d'une maladie longue durée, sur le montant de la notification de retraite, sur le droit à une indemnité ou sur les éléments du décompte de salaire. De telles confrontations sont plus fréquentes qu'on ne le pense : plus de 2 000 plaintes sont déposées chaque jour dans les instances judiciaires allemandes en matière de droit du travail et de droit social. Et les procédures coûtent cher.

Nous proposons à nos membres un conseil juridique gratuit en droit du travail et droit social, mais aussi en droit fiscal et droit de séjour en cas de lien avec le contrat de travail. Assez souvent, cela permet d'éviter une procédure puisque nous connaissons les entreprises et la situation sur place. Si la procédure judiciaire est inévitable, intervient alors notre assurance protection juridique. La représentation dans le



Exemple : procédure contre un licenciement, montant réclamé 12 000 euros, soit quatre mois de salaire à 3 000 euros bruts.

cadre de la procédure est gratuite – si nécessaire dans toutes les instances. Chaque année, nous obtenons plus de 100 millions d’euros pour nos membres. Mais il ne s’agit pas que d’une question d’argent : le paiement d’un retard de salaire, l’annulation d’un licenciement, l’augmentation du montant de la retraite – il s’agit à chaque fois de justice sociale.



	Non-membres	Membres
1^{ère} instance	534,00€	0,00€
Frais de justice (sans une éventuelle indemnisation des témoins)		
Frais d'avocat	1 820,70€	0,00€
2^e instance	854,40€	0,00€
Frais de justice (sans une éventuelle indemnisation des témoins)		
Frais d'avocat	2 036,33€	0,00€
Frais éventuels pour l'avocat de l'employeur	2 036,33€	0,00€
	7 281,76€	0,00€



L'ensemble des frais constitue le risque de frais. Si le ou la salarié(e) gagne le procès en totalité, seuls ses frais personnels d'avocat sont exigibles dans la mesure où il a été fait appel à un avocat.

Les membres en revanche n'ont ni frais ni risque. IG Metall dispose de ses propres avocats. L'assurance protection juridique est incluse dans la cotisation de membre et devient valable à partir de trois mois après l'adhésion. Le premier service d'assistance est toujours IG Metall sur place.

➤ www.igmetall.de/vor-ort

➤ www.igmetall.de/rechtsschutz

Soutien en cas de grève.

§23 des statuts d'IG Metall

Les grèves nous permettent de nous faire entendre et respecter. À notre capacité à faire grève se mesure notre force, et par conséquent également notre poids politique. Les grèves ne sont pas une fin en soi mais elles sont parfois indispensables: dans ce cas, IG Metall apporte évidemment un soutien à ses membres, et notamment financier. Les versements de ce qu'on appelle l'indemnité de grève se calculent pour chaque membre concerné à partir de la durée et du montant de ses cotisations personnelles. Les grèves d'avertissement en sont exclues.

Les taux de soutien pour une semaine de grève sont les suivants :

- › pour des cotisations versées pendant une durée de **3 à 12 mois**, 12 fois la cotisation moyenne des trois derniers mois*
- › pour des cotisations versées pendant une durée de **12 à 60 mois**, 13 fois la cotisation moyenne des trois derniers mois*
- › pour des cotisations versées pendant une durée de plus de **60 mois**, 14 fois la cotisation moyenne des trois derniers mois*.

*d'un commun accord avant le début du mois calendaire.

La durée d'affiliation est importante pour le calcul du soutien apporté en cas de grève.



Exemple : une personne qui est membre depuis plus de cinq ans et a versé une cotisation moyenne de 25 euros par mois, obtiendra 350 euros de soutien par semaine en cas de grève (70 euros par jour de grève pour une semaine de 5 jours ouvrés).

3

Soutien en cas de mesure disciplinaire et de lock-out. §24 des statuts d'IG Metall

Nous fonctionnons de la manière suivante : lorsque nos membres s'engagent dans un syndicat, il ne doit pas en résulter des inconvénients pour eux. IG Metall y veille pour ses membres par le biais d'une interdiction des mesures disciplinaires. Toutefois, en cas de problèmes avec l'employeur (menace de subir des inconvénients, mesure disciplinaire ou pénalité effective), nous soutenons nos membres sur toute la ligne puisque nous sommes pleinement solidaires.

En outre, nos membres ne doivent pas être pénalisés lorsqu'ils participent à une mesure de grève décidée par IG Metall. Il en va de même en cas de lock-out, lorsque la mesure de grève a été décidée par le comité directeur d'IG Metall.

 www.igmetall.de/leistungen



4

Assurance accidents temps libre.

§26 des statuts d'IG Metall

Une chute pendant des vacances au ski ou une blessure lors d'une excursion à vélo ? Les salariés sont légalement couverts contre les accidents du travail et IG Metall garantit aussi à ses membres un soutien en cas d'accident pendant leur temps libre. Notre assurance accidents temps libre couvre les accidents en dehors du travail et est valable dans le monde entier. C'est-à-dire qu'elle s'applique autant lors de la pratique d'un sport que lorsque vous jardinez chez vous ou faites une excursion à vélo pendant vos vacances.

 www.igmetall.de/leistungen



Après une affiliation de douze mois, l'assurance accidents temps libre entre automatiquement en vigueur si la cotisation prévue par les statuts a été versée sans interruption pendant cette durée.

L'assurance comprend les prestations suivantes :

Séjour à l'hôpital

max.

30 fois

la cotisation mensuelle moyenne pour un séjour prolongé à l'hôpital

min.

154,00 €

d'indemnisation unique

La prestation est accordée en cas de séjour à l'hôpital de minimum 48 heures. Le tarif journalier maximal est de 51,13 euros par jour de clinique en tenant compte des limites susmentionnées.

Invalidité

min.

500 fois

la cotisation mensuelle moyenne

2 555,00 €

d'indemnisation unique en cas d'invalidité totale

S'applique aussi aux retraités lorsqu'ils exercent encore une activité. En cas d'invalidité partielle de minimum 20 %, des montants partiels correspondants doivent être versés.

Décès par accident

min.

200 fois

la cotisation mensuelle moyenne

1 022,00 €

d'indemnisation unique en cas d'accident

5

Soutien en cas d'urgences exceptionnelles.

§28 des statuts d'IG Metall

Lorsqu'on fait partie d'une communauté solidaire, on peut compter les uns sur les autres dans l'épreuve.

Les membres d'IG Metall qui font face à une urgence exceptionnelle en raison d'un événement imprévisible peuvent demander un soutien financier. Après description personnelle de l'urgence, le comité directeur local du bureau IG Metall compétent sera en mesure de définir le montant du soutien.

Lors des états d'urgence collectifs, comme par exemple les inondations de 2013 et 2016, IG Metall apporte son aide vite et sans formalités.

➔ www.igmetall.de/leistungen

6

Soutien en cas de décès.

§30 des statuts d'IG Metall

Si le pire devait arriver, nous soutenons également nos membres et ceux de leur famille qu'ils laissent derrière eux. Les prestations se calculent à partir de la durée de l'affiliation. La cotisation moyenne des 12 derniers mois dans la relation d'activité (1 % du revenu brut) est décisive.

Par exemple, en cas de cotisation mensuelle de 27 euros et d'une durée d'affiliation de plus de



Le soutien en cas d'urgences exceptionnelles et en cas de décès intervient après 12 mois d'affiliation si la cotisation prévue par les statuts a été versée sans interruption pendant cette durée.

20 ans, le soutien aux survivants est un montant unique de 850,50 euros.

En cas de décès du ou de la partenaire de notre membre, le soutien que nous versons à notre membre correspond à la moitié du montant susmentionné à condition que tous les deux aient vécu en ménage commun.

Ainsi IG Metall propose-t-elle une prestation de soutien qui a été supprimée du catalogue de prestations des caisses maladie légales en 2004.

 www.igmetall.de/leistungen

→ Nos offres de perfectionnement professionnel et d'information

Séminaires

Au niveau local, régional et central, IG Metall propose des séminaires sur la qualification syndicale, au sein de l'entreprise et personnelle ; l'offre est très étendue. La participation, même si son financement n'est pas obligatoire de la part de l'employeur, est gratuite pour les membres.

➤ www.igmetall.de/weiterbildung

Flyers, brochures, etc.

IG Metall édite des brochures d'information et guides sur de nombreux thèmes et questions de l'actualité politique et sociale au niveau du monde du travail. Un très grand nombre de ces guides peuvent être téléchargés ou commandés gratuitement par les membres exclusivement.

➤ www.igmetall.de/mitglieder

metallzeitung

Notre magazine à l'attention des membres **metallzeitung** est envoyé gratuitement à chaque membre tous les mois. Il offre à nos membres IG Metall des reportages passionnants sur les branches et les entreprises et leur fournit des informations très intéressantes sur la vie professionnelle, le droit du travail ainsi que la politique et la société.

➤ www.igmetall.de/metallzeitung

→ Actif sur place

Nous sommes sur place : dans plus de 150 bureaux, chaque membre peut participer activement à notre travail syndical. Il existe des groupes de projets et de travail ainsi que des manifestations sur de nombreux thèmes. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans les bureaux administratifs ou sur les pages Web dédiées. Vous trouverez les coordonnées de votre bureau local IG Metall à l'adresse suivante :

➤ www.igmetall.de/vor-ort



Nous sommes présents
dans toute l'Allemagne

Plus de **150**
bureaux

dans **7** districts

Plus de **53 000**
comités d'entreprise IG Metall dans

plus de **18 000**
entreprises dans 30 branches

Plus de **135 000**
fonctionnaires actifs

Plus de **2,2**
millions d'adhérents

→ **Suppléments pour les membres du syndicat**

Les offres que nous négocions pour le temps que vous passez en dehors du travail sont elles aussi justes. Notre offre en matière de loisirs et de vacances est très développée et comprend des voyages à prix réduits, des offres dans le domaine de la culture entre autres.

Offres vacances

Le GEW (Gemeinnütziges Erholungswerk e. V. (centre de santé d'utilité publique) offre aux membres du syndicat de DGBGewerkschaften (y compris donc aux membres IG Metall) des conditions préférentielles sur des destinations de vacances. Pour connaître les destinations et obtenir des informations complémentaires, consultez la page suivante.

➤ **www.gew-ferien.de**

Aide en cas de pannes auto et accidents

L'Auto Club Europa (ACE) est le club automobile des syndicats. Il a été créé en 1965 et est aujourd'hui le deuxième plus grand club automobile d'Allemagne. Nos membres obtiennent partout en Europe une aide en cas de panne et d'accident à des conditions avantageuses. Pour en savoir plus sur les prestations de l'ACE, consultez le site suivant :

➤ **www.ace-online.de**

Plus de services dans tous les secteurs

IGM-Service GmbH propose à nos membres des offres et prestations attractives pour leur vie professionnelle et leur vie privée. Conseil, formation, loisirs, voyages, prévoyance – chacun peut y trouver quelque chose qui l'intéresse. Plus de détails à ce sujet à l'adresse suivante :

➤ www.igmservice.de

➔ MetallRente – Notre prévoyance vieillesse

MetallRente est une prestation interentreprises d'IG Metall et de la Fédération des employeurs « Gesamtmetall ». Elle offre à nos membres depuis 2001 une prévoyance vieillesse d'entreprise à des conditions fiables. Toute personne intéressée peut obtenir des informations sur

➤ www.metallrente.de

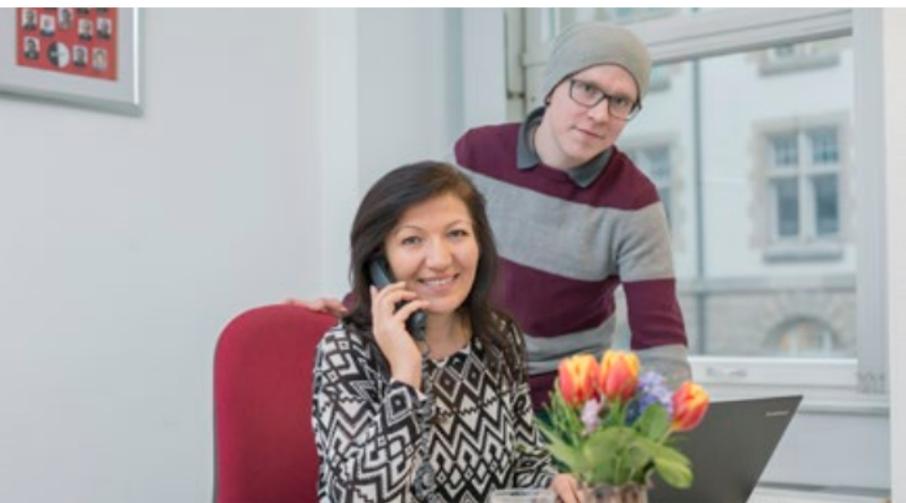


« Un salarié de la métallurgie a besoin de l'affiliation à IG Metall s'il souhaite être représenté correctement et efficacement au niveau social. »

Jugement de la Cour de justice fédérale prononcé le 10.12.1984, II ZR (droit civil) 91/84

Puissant grâce à vous. Puissant pour vous : 1 % du brut.

Toutes nos prestations sont financées par les cotisations de nos membres. Ainsi, par la cotisation qu'il verse – celle qui est prévue par les statuts – chaque membre ne cotise pas pour lui seul, mais aussi pour les autres. C'est notre principe de solidarité. Les cotisations individuelles de plus de 2,2 millions de membres nous rendent forts et nous donnent surtout la capacité de nous imposer.



Les statuts prévoient les montants de cotisations suivants : les employés / personnes en activité versent chaque mois 1 % de leur revenu brut. Les inactifs, les retraités ainsi que les étudiants versent moins.

Exemple Personnes en activité :

Salaire brut	2 500 €
Cotisation selon les statuts	1%
Cotisation mensuelle du membre	<u>25€</u>

Tout changement de vie ou de rapport de travail entraînant une modification de cotisation doit donc être signalé dans les meilleurs délais au bureau administratif compétent sur place. C'est d'autant plus important que les prestations de soutien dépendent de la cotisation effectivement versée.

Cotisation des membres – qui paie combien ?

Les taux de cotisation mensuels d'IG Metall

Part du revenu brut pour

les actifs à plein temps ou à temps partiel

les apprentis*

les étudiants

(en double cursus/qui travaillent)

1,0 %

les retraité(e)s

les malades percevant une indemnité maladie

les personnes changeant d'orientation professionnelle

0,5 %

Cotisations fixes pour

les étudiants

les élèves

2,05 €

les chômeurs

les mères et pères en congé parental

les malades ne percevant pas d'indemnité maladie

1,53 €

* au minimum 80 % voire 70 % de la cotisation antérieure pendant la période de pleine activité

Un investissement dans du **bon travail**.

En sa qualité d'organisation démocratique et participative, IG Metall présente avec transparence la manière dont elle utilise ses cotisations.

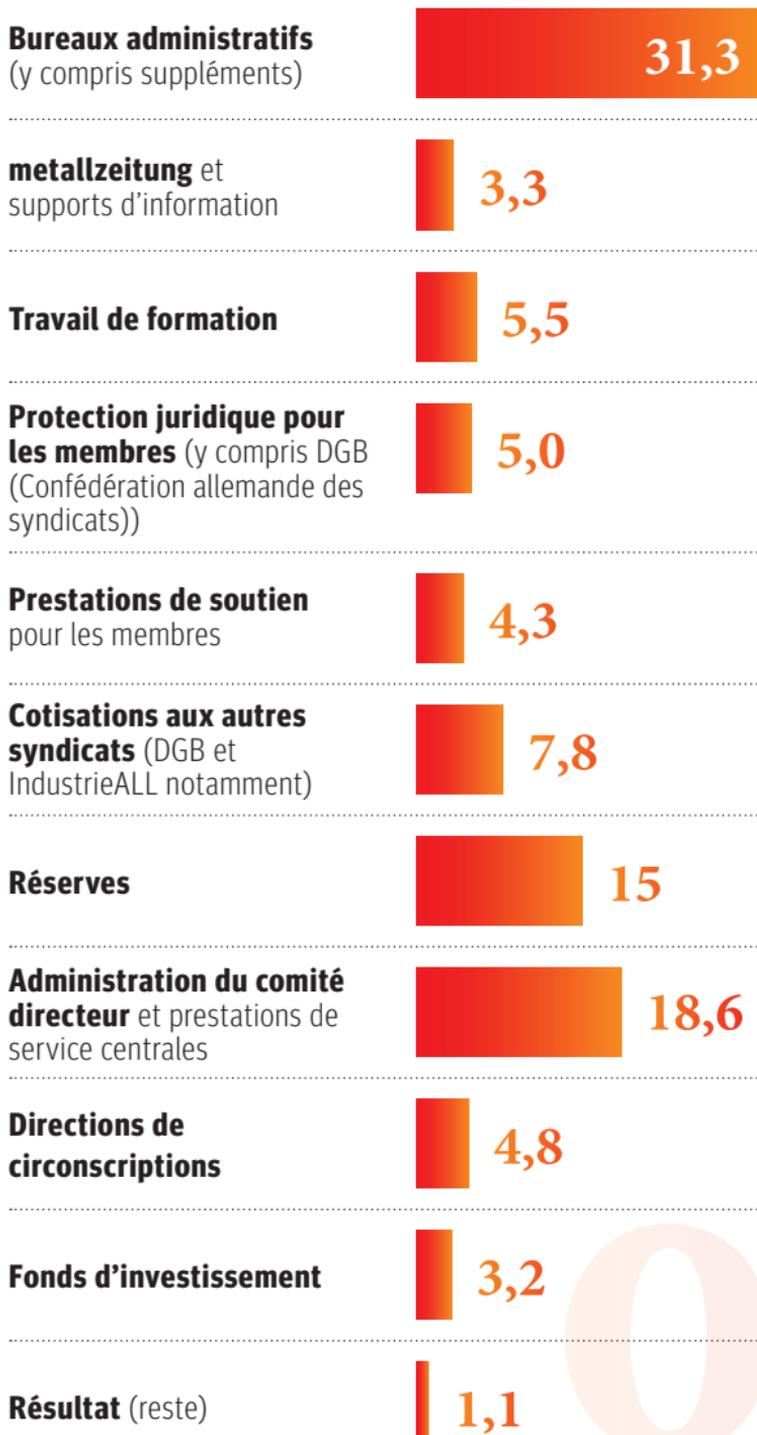
Les membres sont au cœur de notre travail. La majeure partie des recettes de cotisations est donc injectée dans le travail au niveau local : en 2014, cela représentait pratiquement un tiers de la totalité des recettes. Les fonds disponibles se situent donc là où les entreprises bénéficient d'une gestion active et où nos membres bénéficient de conseil et de soutien.



Converti sur la durée, on ne travaille que quatre minutes par jour pour : des salaires plus élevés, plus de vacances, des primes de vacances et de Noël supplémentaires, une réduction du temps de travail et beaucoup d'autres prestations IG Metall.

Utilisation des cotisations des membres par IG Metall

en 2014, 515,7 millions d'euros ont été répartis (en %) comme suit :



En bonne compagnie chez IG Metall.

Salariés : de nombreux métiers, un objectif commun

Bien travailler au bureau – pour y aboutir, IG Metall est en concertation avec les salariés. Ils exercent des métiers très différents les uns des autres, mais les intérêts des groupes d'actifs sont quasiment les mêmes : réduire au minimum les heures de travail non payées, augmenter la concertation, obtenir une rémunération juste et la reconnaissance de sa performance : IG Metall s'en charge. Ensemble, nous mettons en œuvre le monde du travail numérisé.

Inactifs : provisoirement

Nous pouvons tous traverser une période d'inactivité. Nous soutenons nos collègues et leur donnons des conseils pratiques, par exemple en matière de contact avec l'agence pour la recherche d'un emploi, ainsi qu'une aide pour adresser une demande Hartz IV et un soutien sur les questions relatives au droit du travail.

Femmes, parents et famille : les mêmes droits – toujours et en tout lieu

Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances, d'un traitement égal et d'une rémunération juste. Effectivement, pour avoir les meilleurs, mettre les femmes de côté est impossible. Il s'agit donc bien sûr aussi de réussir à concilier vie familiale et vie



professionnelle pour les mères et les pères. Nous informons les parents actuels et futurs sur les changements législatifs, les services publics et les conseils en matière juridique.

➤ www.igmetall.de/vereinbarkeit

➤ www.wer-die-besten-will.de

Ingénieurs : qualification élevée et bon réseau

IG Metall est aussi le syndicat des experts techniques, celui des ingénieurs et des spécialistes techniques à la fois dans les branches traditionnelles de la métallurgie et de l'électronique et dans la branche de la technologie de l'information et de la télécommunication (TIC).

➤ www.engineering-igmetall.de

➤ www.itk-igmetall.de/



Jeunesse : être actif – générer des perspectives

IG Metall Jeunesse représente activement et avec assurance les intérêts des apprentis, des étudiants et des personnes récemment entrées sur le marché du travail. Les membres d'IG Metall âgés de 16 à 27 ans sont unis pour défendre le pouvoir de décider par eux-mêmes, la participation aux décisions et leurs perspectives professionnelles.

➔ www.igmetall.de/jugend

**Migration / Intégration : promouvoir la diversité – lutter contre la discrimination**

IG Metall est multiculturelle. Elle est le foyer politique et syndical de nombreux migrants. Avec, selon les estimations, 400 000 membres issus de l'immigration, il s'agit de la plus grande organisation de migrants. Ensemble, nous nous engageons pour l'égalité des droits et contre la discrimination.

Seniors : forts ensemble – toute une vie durant

Nous accompagnons nos membres lors de leur départ à la retraite par la délivrance d'informations utiles et par la fourniture des prestations habituelles. La protection juridique gratuite est naturellement maintenue à l'issue de la vie active. En cas de différends avec l'assurance de rente, la caisse maladie ou d'autres prestataires sociaux, nous nous tenons aux côtés de nos membres. Puisque même après la vie active, ils restent affiliés.

➤ www.igm-aktiv55plus.de

Études, stage et job de vacances : forts ensemble – dès le début

Avant même d'entrer dans la vie professionnelle, être membre d'IG Metall est un atout. Nous contrôlons les contrats de stage et de travail, conseillons sur des thèmes comme le financement des études, les jobs d'appoint ainsi que les salaires de débutants et proposons des séminaires gratuits sur les premiers pas dans le marché du travail et sur la gestion du temps. Pour bien connaître ses droits et bien démarrer dans la vie active.

➤ www.igmetall.de/ferienjob



Des personnes de confiance

Nous donnons un visage à IG Metall. Les personnes en photo dans cette brochure sont membres d'IG Metall et s'engagent au quotidien : **ensemble pour une bonne qualité de vie.**



Ce que nous avons déjà réussi : **nos jalons.**

L'histoire d'IG Metall remonte à l'année 1891 avec la création de la Fédération allemande des ouvriers de la métallurgie. Avant la création d'IG Metall, il s'agissait de la plus grande organisation.

Après la Seconde Guerre mondiale, les syndicats en Allemagne de l'Ouest se sont recréés, guidés par le principe de syndicats d'unité. Nous, IG Metall, luttons ensemble depuis 1949 pour atteindre nos objectifs : depuis, grâce à notre politique tarifaire active, beaucoup de ces objectifs ont été atteints. **Parmi les réussites d'IG Metall, on compte :**

- des augmentations de salaire, et donc la participation financière des salariés à la réussite économique des entreprises



- › la réduction du temps de travail hebdomadaire
- › l'augmentation du droit au congé annuel rémunéré
- › une prime de vacances et de Noël en plus
- › le maintien du salaire en cas de maladie
- › une garantie de rémunération ainsi qu'une protection contre le licenciement pour les actifs les plus âgés
- › le droit à l'embauche pour les apprentis
- › des suppléments de branche et des adaptations de la rémunération pour les actifs intérimaires
- › et des réglementations sur la participation aux décisions.

Plus grand syndicat au monde, nous avons posé des jalons pour le pays dans son ensemble.

Réussites en matière de tarifs sur l'échelle du temps

Les années 50

Baisse du temps de travail et couverture en cas de maladie même pour les ouvriers

Quelques années seulement après sa création, IG Metall obtient une réduction progressive du temps de travail de 48 à 44 heures – sans perte de salaire. En 1957, au cours de la plus longue grève dans l'histoire de la république fédérale, nous obtenons le maintien du paiement du salaire en cas de maladie et créons ainsi les bases d'un traitement égal des ouvriers et des salariés. Quelques mois plus tard, le Bundestag vote la « loi sur l'amélioration de la sécurité économique des ouvriers en cas de maladie » – la version précurseur de la loi actuelle sur le maintien de la rémunération. Elle s'applique aujourd'hui encore à toutes les personnes en activité.

En outre : jusqu'à 6 % de salaire en plus !

Les années 60

Période de changements profonds : forte augmentation des salaires et plus de vacances

IG Metall lutte pendant pratiquement un an pour obtenir des augmentations de salaire pouvant atteindre 8,5 % – l'économie est en plein boom et les salaires doivent suivre. Au cours de la même période, dans la lutte pour la journée de 8 heures, nous obtenons l'introduction progressive de la semaine de 40 heures

sans perte de salaire. Il est également convenu un allongement des vacances de 3 à 6 jours et une prime de vacances supplémentaire de 30 % est insérée pour la première fois dans les conventions collectives.



En outre : jusqu'à 8,5 % de salaire en plus !

Les années 70

Garantie de l'emploi et 13^e mois de salaire

Dans les années 70 surviennent de nombreux changements au niveau social, ce sont des années marquées par des grèves de grande importance, notamment dans l'industrie sidérurgique. IG Metall garantit à ses membres le versement d'une fraction de 13^e mois. Pour la première fois, nous concluons aussi une convention collective sur des prestations constitutives de patrimoine. À cela s'ajoutent un plan d'introduction par étapes de 30 jours de vacances encore en vigueur à ce jour et une augmentation de la prime de vacances à 50 %. La deuxième moitié des années 70 est marquée sur le plan social et politique par des licenciements massifs et les premières crises économiques. IG Metall a répondu par un accord de protection contre la rationalisation, la protection contre une rétrogradation dans une catégorie de rémunération inférieure et la garantie des salaires ainsi que la protection contre le licenciement des salariés les plus âgés.

En outre : jusqu'à 15,3 % de salaire en plus !

Les années 80

En route vers la semaine de 35 heures



Le logo ensoleillé de la semaine de 35 heures est indissociable des années 80 – c'est IG Metall qui en a été l'initiative. En 1984, nos membres font grève pour réclamer la semaine de 35 heures. « 40 heures, pas une minute de moins », telle

est la riposte des employeurs. Le blocage est massif – à son apogée, la grève réunit plus d'un demi-million d'actifs. Mais la solidarité entre les grévistes et ceux qu'ils bloquent – très remontés et inflexibles – ne se brise pas. Au bout de sept semaines de grève, les employeurs débutent une procédure de médiation. Leur dogme vole en éclats et le plan d'introduction par étapes de la semaine de 35 heures sans aucune perte de salaire est signé. En outre, la fin du plan d'introduction par étapes prévoit une prolongation de vacances – les 30 jours sont dorénavant acquis. Par ailleurs est conclue une convention collective sur la préretraite ainsi qu'un contrat d'affiliation pour les prestations constitutives de patrimoine.

En outre : jusqu'à 6,8 % de salaire en plus !

Les années 90

Structures tarifaires pour les nouveaux Länder

IG Metall surmonte les défis de la Réunification et établit des structures syndicales et tarifaires dans les nouveaux Länder. La mise en œuvre du plan par étapes visant à un alignement avec les niveaux tarifaires en Allemagne de l'Ouest est difficile. Après la résiliation illégale de la convention collective par étapes par les employeurs, IG Metall se met à nouveau en grève. Le tarif progressif est remis en vigueur sous une forme « élargie ». En outre, est convenue une clause de force majeure pour les entreprises en difficulté. Dans les anciens Länder, nous obtenons la mise en œuvre généralisée de la semaine des 35 heures. Nous imposons une meilleure couverture du 13^e mois, une convention collective sur la garantie d'activité et des règles d'embauche optimisées pour les apprentis. De plus, face à toutes les tentatives d'y porter atteinte par la loi, nous défendons le maintien du salaire à 100 % en cas de maladie obtenu à l'issue d'une longue lutte.



En outre : jusqu'à 6,7 %

de salaire en plus !

Les années 2000

Accord-cadre de rémunération, temps partiel avant la retraite et maintien des sites



Les années 2000 sont placées sous le signe de la défense de nos standards et de notre autonomie tarifaires. Par la convention collective-cadre sur les rémunérations, nous adoptons une nouvelle classification plus juste pour les ouvriers et les salariés. À l'avenir,

pour un travail équivalent, la rémunération sera la même. Pour les actifs les plus âgés, nous obtenons également beaucoup : la convention collective sur les passerelles vers l'emploi / le temps partiel avant la retraite entre en vigueur à partir de 2002, la convention collective sur le départ flexible à la retraite à partir de 2008. Par ailleurs, les apprentis sont engagés pour une période de 12 mois et les droits de réclamation et de participation aux décisions des conseillers d'entreprise sont renforcés. Les clauses d'ouverture sur la compétitivité et le maintien des sites édictés dans la convention collective sont connues sous le nom d'« accord de Pforzheim ». Pour mettre enfin un terme aux abus croissants en matière de travail intérimaire, IG Metall lance la campagne « Même travail – même rémunération ». L'accord tarifaire sur une rémunération égale dans l'industrie sidérurgique 2010 pose les grandes lignes des futurs accords de branche signés au cours des années suivantes.

En outre : jusqu'à 3 % de salaire en plus dans l'industrie du bois et du textile. Jusqu'à 4,2 % de salaire en plus dans l'industrie de la métallurgie et de l'électronique.

Les années 2010

Contre l'emploi précaire : même rémunération pour le même travail

En 2012, IG Metall fait aboutir sa première convention collective avec l'association fédérale des prestataires de services en personnel et l'association représentant les intérêts des agences intérimaires allemandes. Pour la première fois, les travailleurs intérimaires de l'industrie de la métallurgie et de l'électronique obtiennent immédiatement des suppléments selon les branches et, après une durée d'embauche de 24 mois dans la même entreprise, un contrat de travail à durée indéterminée. Des réglementations similaires aboutissent par la suite pour les branches de l'industrie du bois et du plastique ainsi que celle du textile et de l'habillement. En outre, le conseil d'entreprise a le droit de se prononcer davantage sur le recours au travail intérimaire. Début 2015 entre en vigueur le salaire minimum légal pour lequel les syndicats ont lutté pendant de nombreuses années. Il garantit que les salaires qui ne sont pas définis dans le cadre de conventions collectives ne diminuent pas – les conventions collectives d'IG Metall pour ses membres prévoient toutefois de manière générale des salaires supérieurs au nouveau salaire minimum. Une des grandes réussites pour les jeunes actifs : le droit à une embauche à durée illimitée après une formation dans l'industrie de la métallurgie, de l'électronique ainsi que de la sidérurgie.

En outre : jusqu'à 4,3 % de salaire en plus dans l'industrie de la métallurgie et de l'électronique. Jusqu'à 3,6 % de plus dans l'industrie du textile et de l'habillement.

La période actuelle

Contrats d'entreprise, travail 4.0 et tournant démographique

Le monde du travail fait face à de grands défis. Il s'agit de surmonter le tournant démographique et de mettre en place les nouvelles conditions de travail et de vie consécutives à la numérisation au sein de l'industrie et aux inégalités croissantes au sein de la société. IG Metall souhaite favoriser une intégration de ces thèmes en faveur des employés.

La question numéro un est celle de la convention tarifaire. Les contrats tarifaires garantissent plus de transparence, de sécurité et de justice.

Les employés dans les entreprises soumis à une convention collective touchent par exemple un salaire jusqu'à 20 % plus important que leurs collègues dans des entreprises sans convention tarifaire. IG Metall en parle de plus en plus lors de ses négociations. En 2016, lors des négociations avec l'industrie électrique, 36 000 employés avaient pu obtenir un accord salarial.

Avec notre campagne « Ma vie – mon temps : repenser le travail », nous avons fait du temps de travail un thème important. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, la perte d'heures de travail et plus d'autonomie des personnes en activité sont au centre de notre action. Outre des succès comme l'accord tarifaire sur la formation et la retraite partielle, IG Metall présente ses exigences concrètes dans le débat politique, par exemple un droit de retour du temps partiel au temps plein ou des temps de travail favorables à la famille.

Veillez m'envoyer gratuitement les informations suivantes sur :

- Être membre, c'est mieux.**
Il existe de nombreuses raisons d'être membre d'IG Metall.



Vous obtenez ici un aperçu des prestations d'IG Metall. Informez-vous sur les nombreux avantages de devenir membre.

Disponible en allemand français

- Protection juridique pour les membres**
C'est notre force.



Le flyer informe de façon condensée sur les points forts de l'assurance protection juridique et énumère les cas dans lesquels IG Metall accorde une protection juridique en cas de litige.

Disponible en allemand français

- Succès tarifaires**
Les succès tarifaires d'IG Metall de 1956 à 2018



Demandez un aperçu de nos succès tarifaires. À déplier, dans un format pratique carte de visite.

Disponible en allemand anglais

- Statuts d'IG Metall**
Les fondements de notre syndicat



Consultez cette brochure pour en savoir plus sur la structure, le domaine d'action et les prestations d'IG Metall.

Disponible en allemand

Je suis membre d'IG Metall **oui** **non**

↓ À détacher ici et à envoyer dans une grande enveloppe à fenêtre.

Données personnelles

Nom, prénom

Rue / N°

CP / Lieu

Joignable par téléphone au (optionnel, pour des demandes éventuelles)

E-mail (si vous indiquez votre adresse e-mail, vous recevrez notre
« Infoservice » mensuel par e-mail.)

J'accepte qu'IG Metall me présente des offres régulières de dialogue
par poste ou par e-mail.

Date

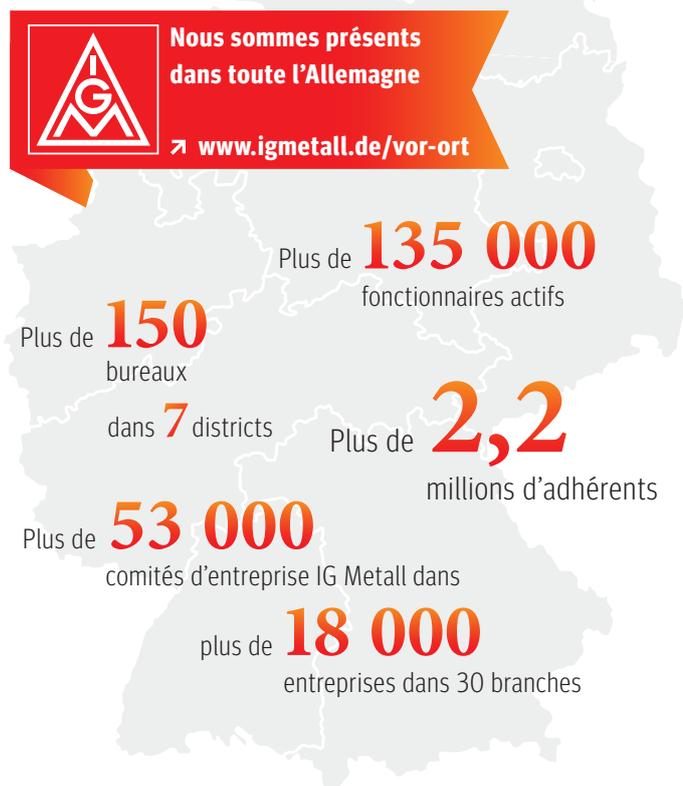
Signature

Les données personnelles sont saisies et utilisées dans le respect des dispositions de la loi fédérale sur la protection des données.

IG Metall
Mitgliederservice
Postfach 11 48
01871 Bischofswerda

Très présent.

De Flensburg à Lörrach, d'Aix-la-Chapelle à Bautzen.



IG Metall-Vorstand
FB Mitglieder und Erschließung
60519 Francfort-sur-le-Main

IG Metall nous rassemble.

Nous sommes nombreux. Venez nous rejoindre !



facebook.com/igmetall

twitter.com/igmetall

flickr.com/igmetall

youtube.com/igmetall

Oui, je veux vous rejoindre.

Déposez votre adhésion auprès des membres IG Metall du comité d'entreprise, des délégués IG Metall ou au bureau local d'IG Metall. Ou mettez simplement sous enveloppe à fenêtre et renvoyez.

Vous préférez adhérer directement en ligne ?

➔ www.igmetall.de/beitreten

DÉCLARATION D'ADHÉSION



Merci de remplir le formulaire en majuscules et de le retourner à ton agence ou à l'IG Metall à 60519 Frankfurt am Main. *Champs obligatoires **À remplir par l'IG Metall. Tu peux remplir ce formulaire en ligne sous : www.igmetall.de/beitreten

** Numéro d'adhérent, l'indiquer en cas de modifications

Date d'adhésion

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Données personnelles	Nom*	Prénom*	Date de naissance*					
	Pays*	CP*	Ville*	Sexe*				
	Rue*	No*	Téléphone	<input type="radio"/> professionnel <input type="radio"/> privé				
	Téléphone mobile	<input type="radio"/> professionnel <input type="radio"/> privé	E-mail	<input type="radio"/> professionnel <input type="radio"/> privé				
Données relatives à l'emploi	Employé dans l'entreprise/CP/Ville		Profession/Activité/Études/Formation					
	Type de membre <input type="radio"/> Temps plein <input type="radio"/> Temps partiel <input type="radio"/> Indépendant/e <input type="radio"/> Apprenti/e <input type="radio"/> Écolier/ère, étudiant/e <input type="radio"/> Personne/s changeant d'orientation professionnelle <input type="radio"/> Études en alternance							
	<input type="radio"/> Intérimaire, contrat de louage d'ouvrage et d'industrie : quelle est l'entreprise							
	CDD		Formation/Institution/école supérieure similaire de à					
Coordonnées bancaires	Contact pris par (nom, prénom) ou équipe promotrice		Numéro d'adhérent demandeur/euse (le cas échéant)		Revenu brut		Montant	
					Revenu brut mensuel			
IBAN*		BIC*		Banque/Succursale		Titulaire du compte		
D E								

Déclaration d'adhésion :

Par la présente, j'adhère au syndicat « Industriegewerkschaft Metall », abrégé « IG Metall », et reconnais ses statuts. Je confirme l'exactitude des données sur ma personne que je mets à disposition de l'IG Metall à des fins de collecte de données en rapport avec mon adhésion.

Information sur la protection des données : L'IG Metall et ses personnes de confiance du syndicat collectent, traitent et utilisent mes données personnelles dans le respect des prescriptions légales du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et du droit allemand relatif à la protection des données (BDSG) afin de justifier et de gérer mon affiliation. Dans le cadre de ces finalités, mes données seront exclusivement utilisées et transmises à des personnes spécialement chargées d'exécuter les tâches syndicales. Toute transmission à des tiers n'est réalisée qu'avec mon accord explicite. Aucune transmission des données à des fins marketing n'est effectuée. Les droits européens et allemands relatifs à la protection des données s'appliquent dans leur version respectivement en vigueur. D'autres informations relatives à la protection des données figurent sur <https://igmetall.de/datenschutz-dok>. Si je souhaite recevoir une version imprimée des informations relatives à la protection des données par la poste, je peux m'adresser à datenschutz@igmetall.de.

Mandat de prélèvement de base SEPA (prélèvements récurrents)

Numéro d'identification du créancier de l'IG Metall : DE71ZZZ00000053593

Référence du mandat : Numéro d'adhérent01

Mandat de prélèvement SEPA : j'autorise l'IG Metall à prélever de mon compte la cotisation que je dois verser selon le § 5 des statuts s'élevant à 1 % de mon salaire mensuel brut à une date d'exigibilité convenue. Parallèlement, je donne l'instruction à mon institut de crédit d'encaisser les prélèvements effectués sur mon compte par l'IG Metall.

Remarque : je peux exiger le remboursement du montant prélevé dans un délai de huit semaines à compter de la date de prélèvement. Les conditions convenues avec mon institut de crédit sont applicables. Je communique dans les meilleurs délais toutes les modifications de mes données.

Accord pour la transmission de mes données personnelles à la banque pour traiter le mandat de prélèvement SEPA. Par la présente, je consens à ce que l'IG Metall transmette mes données personnelles (notamment nom, IBAN/BIC, montant de cotisation), desquelles il est possible de déduire mon **appartenance syndicale**, au/x prestataire/s de paiement exécutant/s pour traiter le mandat de prélèvement SEPA. Selon le droit relatif à la protection des données en vigueur, l'appartenance syndicale est mise sous protection particulière en tant que donnée particulièrement sensible. La transmission des données susmentionnées est obligatoire pour que l'IG Metall puisse prélever les cotisations conformes aux statuts au moyen du mandat de prélèvement SEPA. Mon accord est la base juridique pour le traitement des données aux fins susmentionnées. Mon accord est volontaire. Je suis autorisé à révoquer à tout moment mon accord avec effet futur. La révocation n'affecte en aucun cas la légitimité du traitement effectué jusqu'à la révocation en raison de mon accord. D'autres informations sur le traitement des données figurent dans le document « Informationen zur Verarbeitung personenbezogener Daten (Informations sur le traitement des données personnelles) » sur <https://www.igmetall.de/datenschutz-dok>.



Lieu / Date / Signature



Lieu / Date / Signature



Lieu / Date / Signature

Glossaire

Domaine juridique

Notre point fort. Nous sommes forts et compétents à titre bénévole – plus de 3 000 membres d'IG Metall s'engagent en tant que juges bénévoles auprès du tribunal dans les questions relatives au travail et aux questions sociales.

Tarifs

Nos conventions collectives établissent des normes depuis 1956 – et la success story d'IG Metall se poursuit.

Temps libre

Couvert, même pendant le temps libre ! L'assurance accidents temps libre couvre tous les accidents survenant en dehors du travail.

Supports d'information

Les réponses à toutes les questions fondamentales sur IG Metall sont disponibles dans notre pack d'information complet.

Avez-vous encore des questions ?

Nous sommes à votre disposition pour des questions concernant une adhésion à IG Metall et pour d'autres thèmes concernant un travail sûr et agréable.

✉ **mitglieder@igmetall.de**

☎ **069 66 93-2221**

Wir. Die IG Metall.

Un syndicat se présente.



Vous souhaiteriez en connaître davantage sur IG Metall ? Notre magazine « Wir. Die IG Metall » vous informe sur nos valeurs, sur ce que nous proposons et sur la signification du syndicalisme. Vous trouverez ces informations dans chaque dossier d'informations et pouvez le commander gratuitement sur le site

➔ **www.igmetall.de/duauch**

Être en réseau et être informé. Commandez notre newsletter sur

➔ **www.igmetall.de/infoservice**